



## Séjour

### ... Mon évier est bouché

Le nettoyage du siphon est **à la charge du locataire**. Si l'évier reste bouché, contacter le prestataire en charge de votre contrat robinetterie.  
**Si l'évier reste bouché contacter votre multiservices.**

## Cuisine

### ... État du détecteur de fumée

Le contrôle du fonctionnement du détecteur installé par Mayenne-Habitat est réalisé par **le locataire occupant**. En cas de défaillance contacter votre multiservices

## Salle de bains

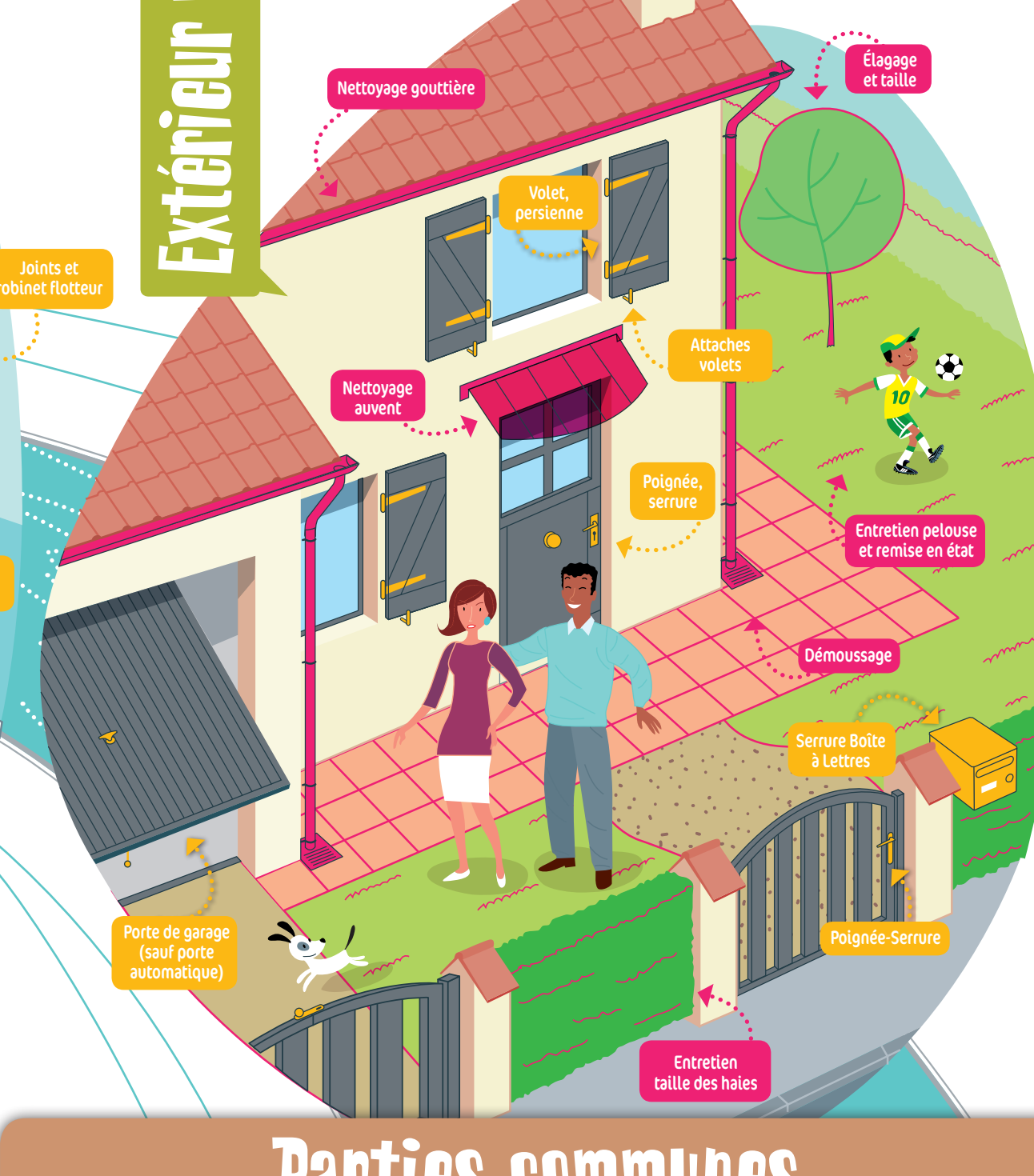
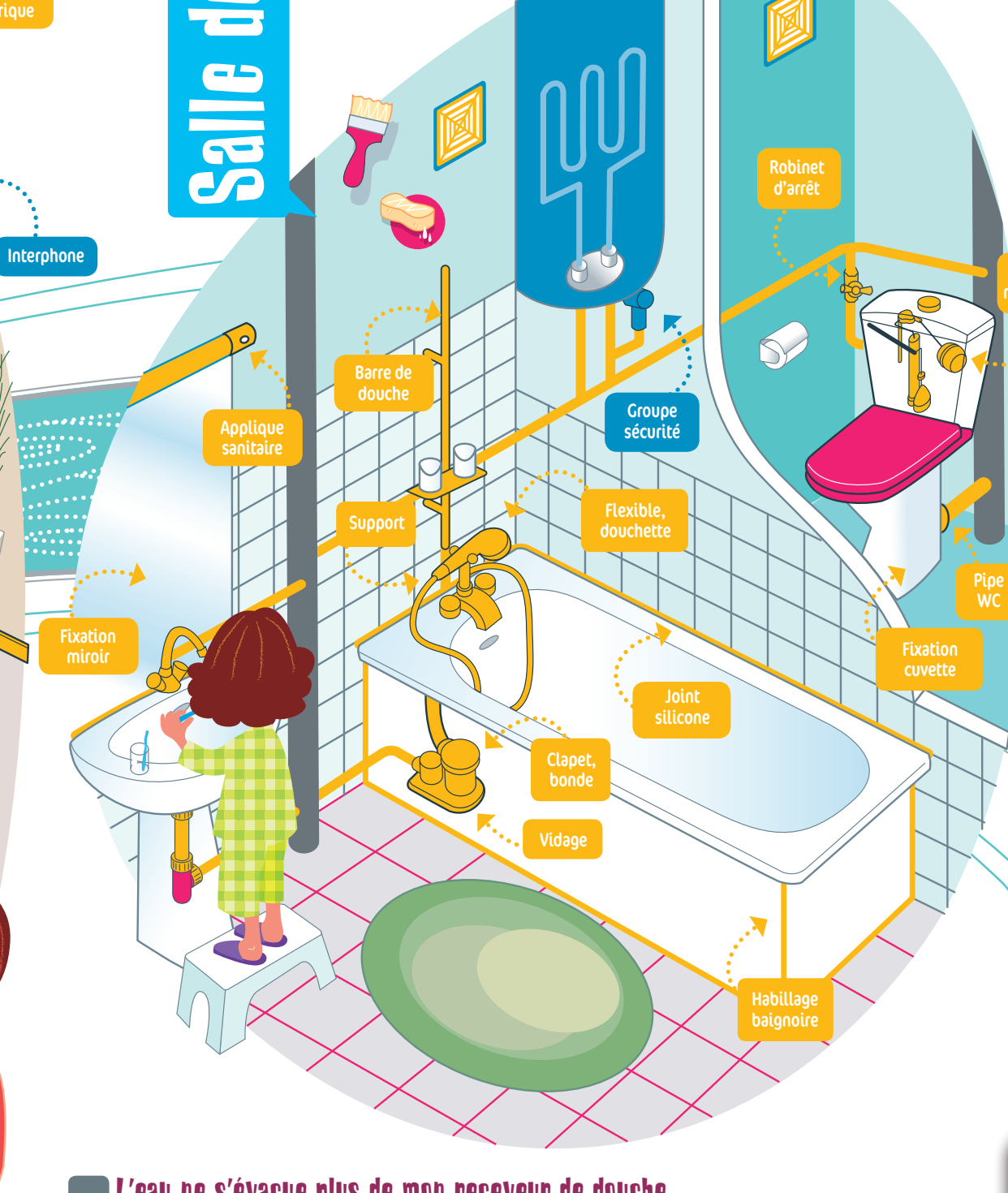
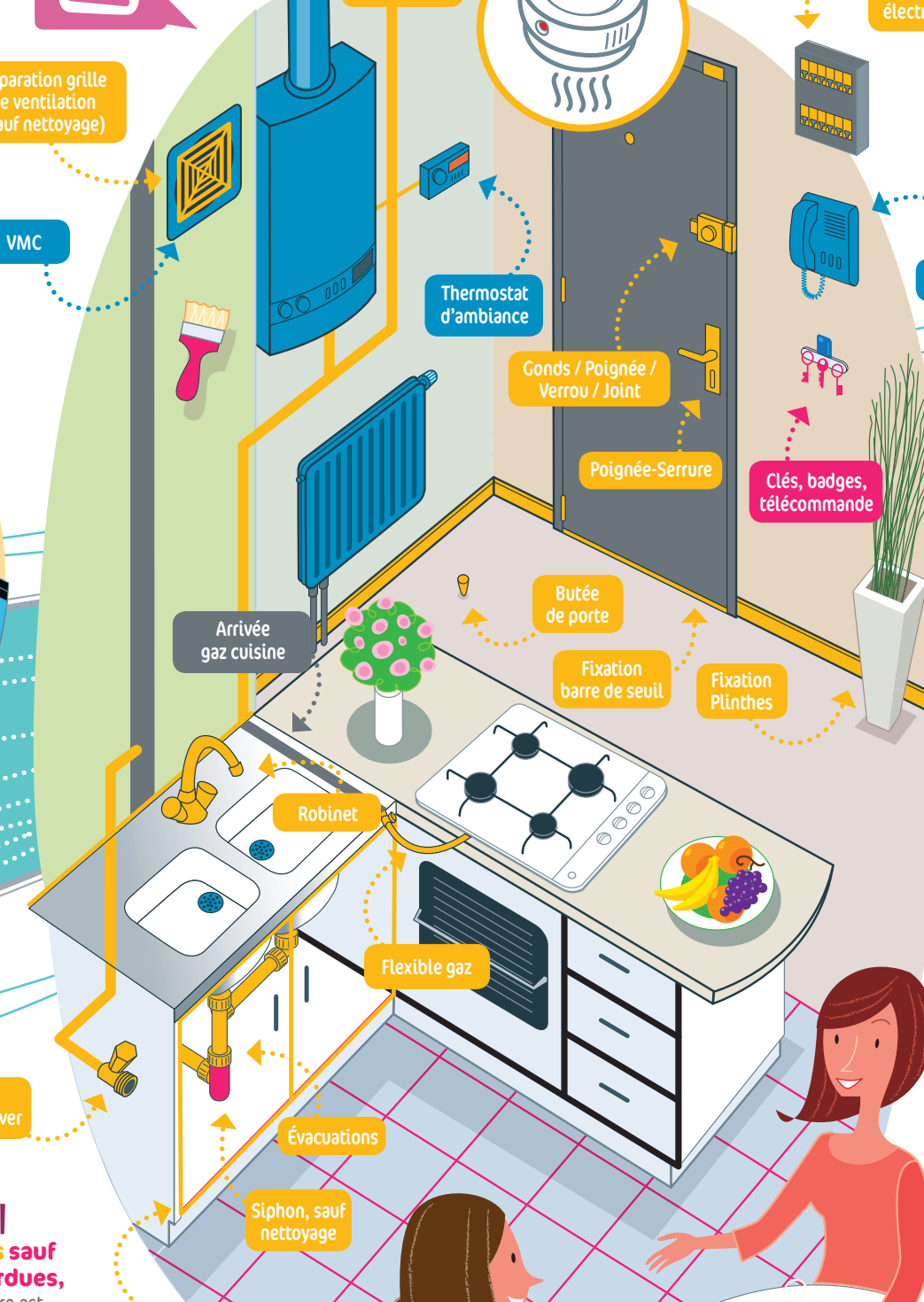
### ... Mes toilettes sont bouchées

Tout d'abord, essayer de déboucher en utilisant une ventouse. **Si le problème persiste, contacter votre multiservices.**

## Extérieur pavillon

### ... Ma cave est encombrée

Au même titre que votre logement, l'entretien des autres locaux que vous louez sont **à votre charge** : la cave, une remise, etc.



### ... Mon papier peint est déchiré

L'entretien des murs et des sols est **à votre charge**. Si vous faites des trous dans les murs, on vous demandera de les reboucher proprement à votre départ. Évitez de percer dans la faïence mais plutôt dans les joints du carrelage et ne percez pas dans le PVC. En cas de doute, demandez conseil à votre bailleur.

### ... Ma serrure fonctionne mal

Contactez votre multiservices **sauf en cas de clés cassées ou perdues**, dans ce cas le remplacement de la serrure est **à la charge du locataire**.

### ... Mon radiateur chauffe mal

La vanne du radiateur est peut-être bloquée ou votre radiateur doit être purgé... Contacter votre prestataire du contrat robinetterie.

### ... L'eau ne s'évacue plus de mon receveur de douche

Tout d'abord, enlever le clapet et le nettoyer (cheveux...). **Si le problème persiste contacter votre multiservices.**

### ... La chasse d'eau des toilettes coule de façon ininterrompue

Tout d'abord, fermer le robinet d'arrêt pour éviter des dépenses d'eau. **Contactez votre multiservices.**

## Parties communes



Rénovation, peinture et tapisserie



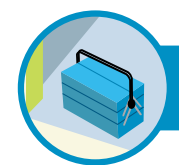
Nettoyage régulier



Locataire



Bailleur



Contactez le prestataire en charge du contrat d'entretien

Multi services

Contactez le prestataire en charge du multiservices

EXCLUS

- Le mauvais usage des équipements
- Les dégradations volontaires ou involontaires
- Les vitres cassées
- La pertes de clés